

## CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2017

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, BRETIN Véronique, GUERY Francis, SOULARD Catherine, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, VINET Laurent, FONTENY Natacha, GILBERT Mélina, DAHERON Wilfried, VRIGNAUD Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony, BELZ Laure
Absent excusé	Michel BRETAUD avec pouvoir à Francis GUERY
Secrétaire de séance	Catherine VRIGNAUD
Date de convocation	1 <sup>er</sup> mars 2017
Compte rendu du	6 février 2017, approuvé à l'unanimité

### Finances - Administration Générale - Personnel

Comptes administratifs & comptes de gestion 2016 /détermination des résultats		9-10-11-12-13/2017	
CA & COMPTES DE GESTION 2016	LES COCCINELLES	ASSAINISSEMENT	COMMUNE
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
Fonctionnement – Dépenses	246 225.25	86 268.78	781 656.76
Fonctionnement - Recettes	258 713.62	113 020.76	975 965.62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	12 488.37	26 751.98	194 308.86
Résultat N-1 (Excédent reporté – 002)	0.00	115 694.39	182 524.97
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	12 488.37	142 446.37	376 833.83
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Investissement – Dépenses	187 308.82	140 786.31	987 908.96
Investissement - Recettes	82 380.81	165 027.58	814 411.76
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 104 928.01	24 241.27	- 173 497.20
Résultat N-1 (Déficit ou excédent)	195 619.19	38 034.05	- 272 852.93
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	90 691.18	62 275.32	- 446 350.13
Reste à réaliser Dépenses		17 678.00	16 443.00
Reste à réaliser Recettes		178 095.00	197 600.00
<b>RESULTAT AVEC RESTES A REALISER</b>	90 691.18	222 692.32	- 265 193.13

Le Conseil approuve les comptes de gestion qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

Monsieur Jacky DALLET sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. Sous la présidence de Véronique BRETIN, doyenne de l'assemblée, le Conseil approuve les comptes administratifs de l'année 2016. Monsieur Jacky DALLET réintègre la salle après ce sujet.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016	LES COCCINELLES	ASSAINISSEMENT	COMMUNE
Montant du résultat à affecter	12 488.37	142 446.37	376 833.83
Couverture du déficit d'investissement (compte 1068)			265 193.13
Report en section de fonctionnement 2017 (compte 002)	12 488.37	142 446.37	111 640.70

Le Conseil approuve les affectations de résultats des différents budgets mentionnés ci-dessus

#### Vote des budgets primitifs 2017 et de la fiscalité des ménages

14/2017

Le Conseil arrête les budgets primitifs 2017 comme suit :

LOTISSEMENT DES COCCINELLES		SECTION
Dépenses et recettes de fonctionnement		661 710 €
Dépenses et recettes d'investissement		659 022 €

ASSAINISSEMENT		SECTION
Dépenses et recettes de fonctionnement		272 046 €
Dépenses et recettes d'investissement		597 716 €

Le Conseil prend connaissance du projet de budget élaboré par la commission finances pour la Commune ainsi que de la prospective 2018-2020 avec l'évolution du fonctionnement (dépenses et recettes) et l'intégration du programme de travaux en investissement et des recettes en découlant. Il prend acte que l'autofinancement est en diminution et que pour financer les investissements il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

Sachant que la loi de finances prévoit 0.4 point d'augmentation des bases à laquelle on rajoute une prévision de dynamique de construction estimée à 2 points et que le produit attendu s'élève à 442 000 € sans augmentation, 450 000 € avec une augmentation du produit de 2% et 455 000 € avec + 3% et que l'impact sur les ménages a été évalué à :

IMPACT sur les ménages	Sans augmentation	2%	3%
Propriétaire (TH et FB)	+ 2.18 €	+ 13.80 €	+ 19.51 €
Locataire (TH)	+ 1.52 €	+ 9.28 €	+ 13.10 €

Le conseil décide, par un vote donnant les résultats suivants : Votants : 18 + 1 pouvoir /Exprimés ; 19 dont 5 pour une augmentation du produit de 2% et 14 pour une augmentation de 3%, d'augmenter le produit attendu pour l'année 2017 de 3% ce qui donne un taux de 22.47% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti et un taux de 52.52% pour le foncier non bâti.

Il approuve en conséquence le projet de budget primitif 2017 pour la Commune ci-dessous :

COMMUNE	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 055 271</b>
Charges à caractère général	222 000
Charges de personnel et frais assimilés	225 250
Atténuation de produits	1 000
Autres charges de	298 900
Charges financières	28 000
Charges exceptionnelles	500
Dépenses imprévues en fonctionnement	8 000
<i>Autofinancement (virement section d'investissement et amortissements)</i>	<i>271 621</i>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 055 271</b>
Atténuations de charges	5 000
Produits des services	14 200
Impôts et taxes	522 400
Dotations, subventions, participations	356 230
Autres produits gestion courante	30 300
<i>Travaux en régie</i>	<i>15 500</i>
Excédent de fonctionnement reporté	111 641

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>940 775</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées (capital emprunt + cautions logements)</b>	<b>92 500</b>
<i>Travaux en régie</i>	<i>15 500</i>
Déficit reporté	446 351
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>386 424</b>
Acquisition de terrains nus	2 000
RESTAURANT SCOLAIRE (divers matériels, local stockage, aménagement cuisine, vérification chauffage...)	35 500
LE LOGIS (rénovation logement 3 et hall)	12 500
SALLE DES MESANGES (mise aux normes sanitaires)	1 000
FOYER DES JEUNES (mise aux normes tableau électrique)	500
ACQUISITIONS DIVERSES (signalétique, machine peinture, désherbeur, isolements, éclairage, divers matériels...)	11 000
EGLISE (restauration cloches, tinteur, renforcement plancher bancs + parquet flottant cœur et marches)	23 500
MAIRIE (pots de fleurs, stores et placard accueil)	3 000
VESTIAIRES SPORTIFS (coupure électrique, portes bar)	3 000
VOIRIE (acquisition terrains voirie, bordures, signalétique, accessibilité PMR, programme voirie)	46 000
CIMETIERE (jardin du souvenir)	1 000
RESEAUX DIVERS (pt lumineux rue du ruisseau, 1/3 collerettes)	6 500
VALLEE VERTE (parcours de santé, enclos et rang de boules)	5 000
SALLE OMNISPORTS (remplacement porte salle charmillles)	1 500
AMENAGEMENT PAYSAGER	10 000
ATELIERS MUNICIPAUX	2 000
AMENAGEMENT SECURITE VC7 (traversée du village du Coin)	68 500
CAFE – RESTAURANT (cornières terrasse)	850
PARKING (effacement réseau téléphonique)	1 350
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (provision)	106 724
QUOTE PART TRAVAUX COCCINELLES	15 000
Dépenses imprévues en investissement	20 000
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>940 775</b>
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TA & excédent 2016 capitalisé)	393 893
Subventions d'investissement (Département, Etat, C.Communes, CAF, Agence de l'Eau, CMO) pour les plantations, le CCU études et travaux, le périscolaire, le matériel de désherbage	172 000
Emprunts et dépôt & cautionnement (solde prêt CAF)	38 261
Cession de terrains (accès Villeneuve – terrain 2 <sup>ème</sup> tranche Coccinelles)	65 000
<i>Autofinancement</i>	<i>271 621</i>

**Eglise (remboursement consommation électricité année 2016)**

15/2017

Le conseil décide de rembourser la paroisse à hauteur de 167.88 € pour les dépenses d'électricité de l'année 2016 des toilettes publiques qui sont branchées sur l'église.

**Liste des marchés publics de l'année 2016**

seuil	Objet du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
<b>Jusqu'à 19 999 €</b>	Agencement meuble bar	COUDRONNIERE	85200
	Maitrise d'œuvre aménagement sécurité VC 7 – le Coin	MORINIERE	85000
	Maitrise d'œuvre aménagement parking de l'école	MORINIERE	85000
	Missions d'urbanisme, topographique, foncière – 2 <sup>ème</sup> tranche des Coccinelles	MORINIERE	85000
	Maitrise d'œuvre – 2 <sup>ème</sup> tranche des Coccinelles	MORINIERE	85000
<b>De 20000 € à 49 999 €</b>	Programme voirie 2017 (groupement de commandes)	SOFULTRAP	85250
	Aménagement du parking de l'école (VRD)	SOFULTRAP	85250
<b>De 50 000 € A 89 999 €</b>	Aménagement d'un café – bar - restauration rapide	GUILMINEAU, GODARD, AFFLUX, AUGEREAU, EVPR, MVDJ, FAUCHET	85140 - 85250, 85500 - 85170

**Voirie – Assainissement – Agriculture****Programme voirie 2017 (Adhésion au groupement de commandes)**

16/2017

Comme pour l'année 2016, le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour la voirie auprès de la Communauté de Communes du Pays de St-Fulgent/Les Essarts et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à la mise en place de ce dossier.

**Lotissement des coccinelles – 2<sup>ème</sup> tranche**

17-18/2017

ALAIN TP	Décapage, EU/EP, terrassements, empiérement	6 mars au 7 avril 2017
CISE TP	Desserte eau potable	10 avril au 28 avril 2017
VFE	Desserte EDF/Téléphone	24 avril au 19 mai 2017
ALAIN TP	Voirie provisoire et bicouche	29 mai au 2 juin 2017

**Convention SYDEV alimentation électrique** : Le conseil approuve la convention d'alimentation de la 2<sup>ème</sup> tranche pour un montant de participation communale de 26 096 €.

**Transfert du terrain au budget lotissement** : Le budget principal ayant supporté l'ensemble de la transaction financière avec l'EPF de Vendée pour les terrains de la zone des coccinelles, le conseil approuve le transfert de 13 354 m<sup>2</sup> au budget lotissement pour la 2<sup>ème</sup> tranche. Aussi, le budget lotissement reversera au budget général la somme de 60 143.62 €.

**Acquisition des terrains MORAND – MAILLOT**

19/2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à l'occasion de la mise en place du projet de lotissement des coccinelles les propriétaires des parcelles AB 392 (Monsieur et Madame MAILLOT Steven) et AB 393 (Monsieur MORAND Yann) ont souhaité avoir un accès voirie sur la placette de retournement du lotissement pour pouvoir supprimer le droit de passage de Monsieur MORAND sur la propriété de Monsieur MAILLOT.

Pour que cet accès soit possible, la Commune doit se rendre propriétaire d'une bande de terrain sur lesdites parcelles. Mr et Mme MAILLOT ainsi que Monsieur MORAND sont d'accord pour céder à l'euro symbolique à la Commune les parties de terrains concernés sur les parcelles AB 392 et AB 393 (environ 40 m<sup>2</sup> sur chaque parcelle).

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition à l'euro symbolique des parties concernées sur les parcelles AB 392 pour Monsieur et Madame Steven MAILLOT et AB 393 pour Monsieur Yann MORAND et charge Monsieur le Maire de la mise en place de ce dossier, les frais liés à ces acquisitions étant à la charge de la Commune.

**Servitudes propriété BRETIN AB 829 et parcelle communal AB 828**

20/2017

*Madame Véronique BRETIN sort de la salle pour ce sujet.* Le conseil approuve l'enregistrement de servitudes sur la parcelle AB 829 pour la canalisation d'EU comme le prévoit déjà la délibération n° 86/2014 et sur la parcelle AB 828 pour les canalisations, réseaux et passage de véhicules. Cette dernière parcelle ayant été acquise par alignement il va être demandé au Cadastre de faire le point sur l'ensemble des parcelles à intégrer dans le domaine public de la collectivité. *Madame Véronique BRETIN réintègre la salle après ce sujet.*

**Patrimoine – Urbanisme – Environnement****Urbanisme (dossiers déposés février/mars, certificats d'urbanisme en cours)**

Demandeur		Projet	Adresse
GRELAUD François	PC	Construction d'une maison d'habitation	Le Coudray
GRELAUD Romain	PC	Transformation garage en habitable et construction d'un garage indépendant	203, la Gandouinière
CAILLAUD Charles	DP	Création d'une salle de bain + service d'eau	203, la Forêt
BRISSEAU René-Pierre	DP	Installation de 8 panneaux photovoltaïque sur toiture	12, rue de la Madone
VINET Jean-Pierre	DP	Ravalement de façades	202, la Forêt
DUFOSSE Dominique	DP	Préau en prolongement de l'habitation	6, le Clos du Sabotier
GUILLET Ludovic	CU	Agrandissement maison existante	909, la Boninière

CU GUILLET Ludovic et FOURNIER Adeline pour agrandir une maison d'habitation sur les parcelles ZK 50, 51 et 80 – la Boninière : Zone agricole du PLU, transmis au service instructeur.

#### SYDEV (avenant convention point lumineux du parking de l'école)

21/2017

Suite à un changement de matériel le conseil approuve la moins-value de 1 882 € sur la convention d'équipement des 4 points lumineux du parking de l'école.

#### Sports – Loisirs – Culture – Communication

Mercredi 8 mars 2017 - 19 heures : Réunion commission

#### Action Sociale

#### Bilan secours catholique 2016

6 familles ont bénéficié de colis alimentaires ce qui représente 17 personnes, 56 colis et 145 parts. Aucune aide financière n'a été demandée par des personnes de St-André en 2016.

#### Demande de transport

Par l'intermédiaire d'une association sociale des Herbiers, il a été demandé à la collectivité de trouver une solution pour le transport d'un enfant le mercredi matin, scolarisé en petite section à l'école publique de Saint-Fulgent (temps scolaire sur 4 jours ½) sachant que le Département ne prendra pas en charge les frais supplémentaires occasionnés (devis pour une prestation taxi : 25 € TTC par trajet x par environ 36 mercredis = 900 €).

Pour mémoire, la Commune de ST ANDRE GOULE D'OIE organise de façon facultative le transport scolaire en deux circuits pour son école primaire situé sur son territoire, le lundi – mardi – jeudi et vendredi, en utilisant des cars de réemploi. Un des circuits permettant la desserte du primaire de l'école publique de Saint-Fulgent, la collectivité à bien voulu assurer cette desserte, sauf le mercredi matin depuis le passage de cet établissement à la semaine de 4 jours ½. Les parents concernés (seulement 3 enfants sur 60 enfants) par cette desserte ont été informés à chaque rentrée scolaire du non fonctionnement du transport scolaire le mercredi matin.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus, considérant que l'organisation du ramassage scolaire est un service facultatif, que les parents dont les enfants fréquentent l'école publique sont informés de ce non fonctionnement de service le mercredi matin (impossibilité de faire fonctionner un car pour 3 enfants seulement le mercredi matin), que le coût estimé pour un service de taxi serait à charge totale de la collectivité et que l'enfant concerné n'est pas dans une scolarité obligatoire, décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### ADMR (réunion d'information)

A compter du 1er juin 2017, les secrétariats des 3 associations ADMR de la communauté de communes St Fulgent - Les Essarts seront regroupés afin d'améliorer l'accueil et le suivi des clients (temps d'accueil plus étendu, facilité les auto-remplacements en cas de congés ou d'arrêt maladie...). Elles seront regroupées dans un local situé à l'ancienne Trésorerie de St Fulgent. Ce regroupement est dénommé "COMITE DE SECTEUR".

Cependant chaque association locale conserve ses clients, ses salariés d'intervention (aides à domicile) et ses bénévoles pour le lien social et la vie associative. Les associations locales délèguent au comité de secteur la gestion de la planification, mission essentielle d'une secrétaire coordinatrice. Chaque association conserve, si elle le souhaite, son local pour sa vie associative.

Pour rappel l'association de Saint-Fulgent regroupe les Communes de St Fulgent, de St André, de Chauché et de Bazoges, de Chavagnes regroupe les Communes de la Rabatelière, les Brouzils et de la Copechagnière et d'Essarts-en-Bocage regroupe les Communes d'Essarts-en-Bocage et de la Merlatière. Au total, ces 3 associations comptent environ 80 salariés pour 50 ETP.

#### Questions diverses

Le conseil autorise l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017), le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie comme suit les articles 1 et 2 de la délibération n° 33-2014 du 30 mars 2014 : l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 est remplacé par l'indice brut terminal de la fonction publique, pour les indemnités de fonction des élus.

**Lecture des courriers de l'OGEC et de la Direction de l'Enseignement Catholique de Vendée**

Suite à la démission du bureau de l'OGEC, Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différents courriers reçus à ce sujet :

- de Monsieur Olivier COUTAUD, Président de l'OGEC du 9/02/2017 et reçu le 11 février 2017 présentant sa démission.
- de Monsieur Christophe GEFARD, Directeur diocésain et de Monsieur Philippe PERROCHEREAU, Président de l'UDOGEC du 17 février 2017 reçu le 18 février 2017 accusant réception de cette démission.
- de Monsieur Christophe GEFARD, Directeur Diocésain du 17 février 2017 reçu le 1<sup>er</sup> mars 2017, d'information aux parents d'élèves de l'école Pierre Monnereau.

A l'occasion d'un rendez-vous en mairie, demandé par des parents, Monsieur le Maire les a rassuré sur la continuité du service de garderie, ce service étant géré par l'association « les P'tits Loups » et la continuité du service de restauration scolaire, l'OGEC démissionnaire ayant fait le nécessaire afin que l'UDOGEC puisse prendre le relais.

Pour l'école, Monsieur le Maire a rappelé que la Commune n'était pas compétente pour répondre aux questions des parents. Il s'est engagé auprès des parents présents à mettre une salle à disposition si ces derniers souhaitaient se rencontrer pour en discuter.

Dans la foulée, les parents présents se sont réunis entre eux à la salle multi. Laure BELZ informe le conseil que suite à cette réunion un collectif de parents a sollicité le Chef d'établissement pour une médiation, médiation refusée à ce jour. Elle informe qu'une réunion interne entre la DEC, l'APEL, les Catéchistes et le Chef d'établissement est programmée le 9 mars 2017, quant à une nouvelle assemblée générale cette dernière n'est pas encore arrêtée.

Le conseil municipal regrette profondément cette démission collective et tient à souligner les bons rapports entretenus entre la collectivité et les membres de l'OGEC d'hier et d'aujourd'hui dans le cadre des différents dossiers traités conjointement (budget, mise aux normes du restaurant, transfert du service, suivi du contrat d'association, foncier pour l'agrandissement de l'école, etc..).

**Organisation des élections présidentielles et législatives**

Un nouveau point est fait sur les disponibilités de chacun pour la tenue des élections présidentielles et législatives.

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation**

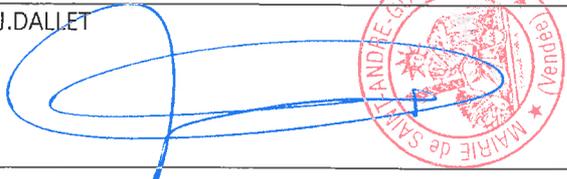
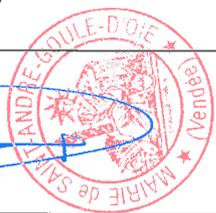
Date	Objet	Tiers	Montant H.T
24/02/2017	Ferme porte sanitaires publics	GODARD Sarl	224.80
24/03/2017	Mise à jour Wordpress et hébergement du site internet	WEB CREATIF	289.00
17/02/2017	Renonciation à acquérir parcelle ZL 307 – La Bourlière	GILBERT Régis	
27/02/2017	Renonciation à acquérir parcelle AB 829 – 2, Allée des Camélias	BRETIN Louis-Marie	

**Calendrier des réunions**

14 mars 2017 – 180 h (CCAS – budget)	15 mars 2017 – 18 h (Commission impôts)	10 avril 2017 – 20 h (Conseil)
23 avril 2017 - 1 <sup>er</sup> tour élection présidentielle	7 mai 2017 - 2 <sup>ème</sup> tour élection présidentielle	15 mai 2017 – 20 h (Conseil)
11 juin 2017 – 1 <sup>er</sup> tour élection législative	12 juin 2017 – 20 h (Conseil)	18 juin 2017 - 2 <sup>ème</sup> tour élection législative
3 juillet 2017 – 20 heures (Conseil)	4 septembre 2017 – 20 h (Conseil)	9 octobre 2017 – 20 h (Conseil)
13 novembre 2017 – 20 heures (Conseil)	11 décembre 2017 – 20 h (Conseil)	

Levée de la séance : 23 H 05 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 13 mars 2017

Le Maire : J.DALLET  	Le Secrétaire de Séance : Catherine VRIGNAUD 
--	--

